

L'EUROPE EN PERSPECTIVE
ET LE ROLE DES ENTREPRISES POUR L'AVENIR

Allocution de Monsieur Gaston E. THORN,
Président de la Commission des Communautés
européennes, à l'occasion du 25ème anniver-
saire de la Conférence Permanente des
Chambres de Commerce et d'Industrie de la
CEE

Luxembourg, le 16 Septembre 1983

1

Altesse Royale,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Laissez-moi d'abord vous dire combien
Je suis heureux de m'adresser à une assemblée
aussi prestigieuse que la vôtre, réunie pour
une cérémonie d'anniversaire que
S.A.R. le Grand Duc Héritier a bien voulu
honorer de sa présence, apportant ainsi le
témoignage de son vif intérêt pour les
problèmes auxquels sont confrontés les
opérateurs économiques de la C.E.E. ici
représentés. Je suis également heureux de
me retrouver dans cette ville de Luxembourg
qui prête son cadre à votre manifestation,
soulignant ainsi à nouveau sa vocation de
capitale de l'Europe et de centre de
conférence international.

En prenant la parole devant vous
aujourd'hui, Je suis conscient de m'adresser
aux représentants des milieux économiques,
industriels et commerciaux qui ont accompagné
et soutenu les efforts effectués depuis un
quart de siècle par les Institutions communau-
taires en vue de la création et de l'approfon-
dissement d'un marché commun.

Sans vous, l'Europe serait une construction abstraite et théorique, alors que sa mission est d'aider au redressement économique et industriel.

Vous devez savoir en effet que l'avenir de la Communauté, telle qu'elle avait été conçue, est menacé. Il est menacé par les querelles budgétaires incessantes, par le problème des ressources propres, par certains aspects du futur élargissement. Mais il est plus encore menacé par la crise économique.

Comme vous le savez, le Conseil européen réuni en Juin dernier à Stuttgart a reconnu la gravité de la situation.

Depuis quelques semaines, la Communauté est entrée dans un processus de négociation au terme duquel seront prises des décisions lourdes de conséquences pour son avenir.

Le moment me paraît dès lors particulièrement bien choisi pour évoquer avec vous les perspectives de développement de l'Europe et le rôle que les entreprises sont appelées à jouer dans ce contexte.

I. Je rappelle que la Commission, en se fondant sur les missions et les instruments des Traités oeuvre à la création d'un vaste marché continental. C'était, dans la philosophie libérale du Traité de Rome, un moyen de libérer l'activité des entreprises des contraintes réglementaires qui étaient autant de facteurs inhibiteurs de la liberté du commerce et de l'industrie.

Ce grand marché intérieur est devenu un facteur décisif pour rebâtir la puissance industrielle de l'Europe. C'est vrai pour tous les secteurs et pour toutes les entreprises en raison aussi bien des économies d'échelle que de la sécurité qu'apporte la présence sur un tel marché.

Beaucoup a été fait depuis la suppression des droits de douane et des contingents. Un corps de droit communautaire dérivé s'est développé en matière de sécurité sociale, de droit des sociétés et de réglementations techniques. La Cour de Justice a apporté une jurisprudence importante allant dans le sens d'une plus grande intégration économique et politique. Ces efforts se sont traduits par un développement important des échanges : de 1959 à 1970, le taux de croissance annuel des exportations extracommunautaires était de 9 %, alors qu'il était de 16 % pour le commerce intra-communautaire qui a été multiplié par six.

Mais cet effort n'est pas suffisant.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, la Communauté est condamnée à avancer si elle ne veut pas reculer. Certes, la discipline monétaire a été renforcée, limitant ainsi les risques de change pour les opérateurs économiques, mais nous avons tous vu en mars dernier combien cette discipline est fragile.

De même est fragile la liberté du commerce entre Etats membres menacée par le protectionnisme. On critique bien souvent la Commission de ne pas susciter plus de progrès dans la réalisation du marché intérieur, mais on passe sous silence le succès que représente la sauvegarde de l'acquis face aux tentations de tous les Etats membres de protéger tel secteur industriel.

Qui mieux que vous connaît la lourdeur et le coût des formalités aux frontières ?

La Commission, soutenue par le Conseil européen et le Parlement, a défini de manière claire ses objectifs : la suppression des formalités et le renforcement de l'identité communautaire face aux pays tiers.

Pour cela, des propositions précises sont en discussion sur les contrôles statistiques, fiscaux, sanitaires et techniques.

Si des progrès importants ont été faits dans la voie d'une normalisation européenne, il faut regretter que dans ce domaine également les déclarations de Stuttgart n'aient pas encore été suivies d'effet.

La réalisation du marché intérieur prend parfois des aspects juridiques ou contentieux qui peuvent paraître à certains dérisoires. On oublie trop souvent que derrière les propositions qui sont faites ou derrière les procédures engagées contre les Etats membres, il y a la plainte d'une entreprise souvent petite ou moyenne ou d'un commerçant qui se trouve exclu d'un marché à cause d'une nouvelle norme technique ou de nouveaux contrôles.

On oublie aussi que derrière ces initiatives, l'objectif est en fait de libérer les entreprises de carcans qui les empêchent de profiter pleinement de la dimension continentale. Cette dimension est nécessaire pour favoriser les économies d'échelle ; elle est une condition de l'amortissement des investissements de recherche. En d'autres termes, elle est un moyen de dégager les profils dont a besoin notre industrie pour assurer son développement.

Je voudrais enfin évoquer la politique commerciale parce qu'elle fait aussi partie de votre environnement et parce qu'elle est une partie intégrante du marché intérieur. Le terme même de marché intérieur suppose une identité par rapport à l'extérieur. Identité ne veut pas dire isolement, d'autant moins que la compétitivité d'une entreprise se mesure de plus en plus sur un marché mondial. Le Traité lui-même impose à la Communauté de rester ouverte au dialogue et à la négociation. Des exemples récents - Je pense aux négociations avec les Etats Unis sur l'acier et avec le Japon -

6

ont révélé le poids de la Communauté à l'extérieur lorsqu'elle est en mesure de parler d'une seule voix.

Il s'agit maintenant d'affermir cette position en améliorant notamment nos instruments de négociation ; c'est aussi le sens de l'instrument de politique commerciale en négociation au Conseil et destiné à lutter contre les pratiques commerciales déloyales.

Je voudrais, parlant de politique commerciale en liaison avec les problèmes de marché intérieur, souligner que ce serait à mes yeux une grave erreur que de parler de dimension européenne en ne pensant qu'à l'Europe des Dix ou, bientôt, des Douze. En effet, les problèmes de la Communauté, les défis qu'elle doit affronter sont, à de nombreux égards, similaires à ceux auxquels doivent faire face nos partenaires de l'AELE. Il est naturel que des peuples, liés par un même espace géographique et culturel, développent une coopération étroite que des échanges permanents s'instaurent dans tous les domaines possibles ; Je citerai la science et la technologie, l'environnement et les transports. Ce sont des domaines qui, de par leur nature, et au-delà de l'intensification générale de nos relations commerciales appellent une étroite coopération.

Mais la création du marché continental dépend en premier lieu de vous. Il vous appartient de vous placer dans une perspective européenne ; cela vaut pour la conception, le développement, la production, et bien évidemment la distribution ; cela vaut aussi pour le traitement des problèmes de financement et de mobilité du capital et même pour la gestion financière interne.

II. Mais, me direz-vous, la confiance ne dépend pas de nous, elle doit être inspirée par les responsables politiques. Quelle peut être notre confiance dans une Communauté dont la production industrielle est stagnante, dont le niveau de chômage ne cesse d'augmenter et où le pouvoir d'achat diminue".

Certains se tournent vers les Etats Unis et attendent les signes d'une reprise dans laquelle ils mettent tous leurs espoirs. Comme si la solution, comme les causes de tous nos maux, pouvait venir exclusivement de l'extérieur !

8

Certes l'environnement international est important, mais même si la reprise aux Etats Unis se confirmait, son effet sur le commerce mondial sera limité par l'endettement de nombreux pays et le tassement des recettes pétrolières des pays de l'OPEP.

Le commerce mondial connaît actuellement pour la troisième fois depuis la guerre un ralentissement important. Son volume a fléchi en 1982 de 2 %, et en valeur de 6 %. Si la tendance du premier semestre se maintient, la baisse se poursuivra en 1983. Il est significatif de constater que la part des pays exportateurs de pétrole dans le commerce mondial a baissé en 1982.

Le dernier rapport du GATT ne laisse pas espérer un redressement de cette situation. Il exclut que les échanges puissent connaître une expansion vigoureuse comme celle qui accompagna la sortie de la récession de 1975. L'avenir du commerce mondial est hypothéqué par la dette des petits pays et la pénurie des capitaux.

Dans la Communauté, les chiffres les plus récents montrent un redressement des principaux indicateurs. A une réduction des taux d'inflation a correspondu une convergence de ces taux, convergence importante pour la correction des différentiels d'inflation.

Le déficit de la balance des paiements s'est atténué, permettant d'espérer un équilibre pour l'année prochaine. Cependant, des efforts accrus de rigueur budgétaire devraient encore être fournis pour réduire les déficits mais surtout pour orienter les dépenses publiques vers le secteur productif.

Je reconnais que de telles décisions sont difficiles à prendre, alors que l'emploi et le niveau de vie se dégradent.

Pourtant ce sont des choix nécessaires. Comme l'indique le rapport remis par MM. Albert et Ball au Parlement européen, l'économie européenne paie actuellement les choix faits au début de la crise de sacrifier les investissements à la sauvegarde des salaires.

L'analyse de l'évolution de la situation économique de la Communauté dans les années 70 révèle que la crise a, en fait, été payée par les entreprises essentiellement à cause de la rigidité des comportements salariaux.

Si l'on exclut les groupes pétroliers, on constate que, en 1980, les cent plus grandes entreprises perdaient de l'argent alors que les grands groupes américains et Japonais enregistraient un profit net sur leur capital propre de 11,5 % pour les Américains et de 13,8 % pour les Japonais.

Cette quasi disparition du profit est d'autant plus grave pour l'investissement que la crise accroît les risques et diminue la rentabilité du capital. Il n'y a pas de recette magique : tant que le profit des entreprises ne sera pas restauré, la relance des investissements ne sera pas réalisable.

C'est pourquoi l'assainissement de notre structure industrielle suppose la concentration des efforts sur les industries à forte intensité de capital ; celles qu'il est convenu d'appeler les industries du futur.

Je n'aime pas trop cette expression, car elle peut donner l'impression qu'il y a des secteurs du passé et des secteurs d'avenir. Il est clair que les activités à forte intensité de main d'oeuvre ne peuvent contribuer au redressement de la compétitivité. C'est pourquoi tous les secteurs doivent relever le défi de la compétitivité par de nouvelles méthodes de production et de gestion faisant appel aux nouvelles technologies.

Dans quelle situation nous trouvons-nous aujourd'hui ?

Alors qu'elle avait été le moteur des deux premières révolutions industrielles, la Communauté s'engage dans la troisième, celle de la microélectronique, dans une situation de désavantage relatif. Sa dépendance électronique est plus forte encore que sa dépendance énergétique : le premier fabricant européen de circuits intégrés n'est qu'au 11ème rang mondial. De plus, l'évolution de ses échanges extérieurs met en évidence une dégradation de sa spécialisation dans les produits de haute technologie.

Mais ces constatations ne doivent pas être interprétées comme le résultat de handicaps insurmontables que la Communauté aurait à supporter vis-à-vis de ses partenaires économiques.

Bien au contraire, l'Europe dispose d'atouts qui pourraient, s'ils sont bien exploités, lui donner des avantages significatifs envers la concurrence extérieure.

En effet, il ne s'agit pas d'un problème de moyens, mais avant tout d'un problème d'organisation et de comportement. C'est pour cette raison que, au début de mon intervention, j'insistais sur le fait que c'est sur l'Europe et sur l'entreprise que reposent nos chances de redressement économique :

- c'est sur l'Europe, car elle seule donne la dimension à laquelle les défis industriels peuvent être affrontés avec succès : si aucun des Etats membres pris isolément n'a la capacité de se redresser seul - de multiples exemples récents l'ont démontré - l'Europe, lorsqu'elle est unie, a tous les moyens de rivaliser avec ses concurrents. Du point de vue de la demande, elle a un marché équivalent à celui des Etats Unis. Du point de vue de l'offre, elle dispose de capacités scientifiques, techniques, industrielles et financières plus importantes encore.

- Mais c'est également sur l'entreprise que reposent nos chances de redressement, car les décisions dont dépendra notre avenir sont avant tout des décisions économiques et industrielles pour lesquelles les Chefs d'entreprises se trouvent en première ligne. La mutation de nos structures industrielles à travers, notamment, l'automatisation de la production, le renouvellement des équipements et l'effort d'investissement qu'il demande, la conquête des marchés et la recherche de la compétitivité internationale sont, en effet, des conditions indispensables à la reprise de l'activité économique.

L'un des principaux constats de la Commission en matière industrielle, est que les entreprises de la Communauté ne tirent pas encore suffisamment avantage de la dimension européenne. Les raisons de cette situation sont multiples. La principale d'entre elles est sans doute l'originalité de l'entité communautaire qui ne pourra prétendre avoir une homogénéité comparable à celle des grands marchés concurrents qu'à la fin d'un processus d'intégration qui est loin d'avoir atteint son terme.

Dès lors, les questions sur lesquelles doivent s'interroger autant les pouvoirs publics que les responsables industriels eux-mêmes portent sur les moyens de mieux valoriser le capital communautaire non seulement en le renforçant, mais aussi en améliorant son "taux d'utilisation".

Face aux problèmes posés par l'expansion industrielle, l'une des principales questions à résoudre est celle de la concentration des ressources sur des domaines stratégiques en termes de puissance économique. Avec un potentiel équivalent, et même souvent supérieur à celui de ses principaux concurrents, la Communauté semble faire preuve en cette matière d'une moindre aptitude.

Cela s'explique par la multiplication et le manque de coordination des efforts nationaux: Je voudrais ici illustrer ce que Je disais tout à l'heure à propos des moyens disponibles et des méthodes à utiliser en citant l'exemple des efforts engagés dans le domaine de la recherche : n'est-il pas choquant de constater que, globalement, les pays de la C.E.E. dépensent deux fois plus d'argent pour la recherche que le Japon,

mais que ce sont les Japonais qui sont parvenus à rattraper les Etats Unis en s'attribuant 40 % du marché des microprocesseurs, alors que l'Europe n'en fournit même pas 10 % ? Il y a là manifestement des problèmes d'organisation et de coordination à surmonter.

Mais que sont les diagnostics si nous n'avons pas les moyens de porter remède au mal ? Quel sera l'avenir de la Communauté si elle se cantonne à l'orchestration de la restructuration des secteurs en crise ?

Voilà le débat auquel se trouve confrontée la Communauté depuis plusieurs années, voici les questions qui sont en arrière-plan des discussions politiques engagées dans la perspective du Conseil européen d'Athènes.

Si la Communauté veut catalyser les efforts de recherche et d'innovation, elle doit disposer de nouvelles ressources budgétaires ; il faut aussi que le Conseil concrétise les déclarations du Conseil européen de Stuttgart, il faut enfin que le processus décisionnel soit rendu plus efficace.

La Commission a développé un certain nombre d'idées que je ne crains pas de qualifier d'ambitieuses en matière de technologies de l'information, de biotechnologies et de télécommunications. Elle vient de transmettre un important programme de recherche sur les technologies industrielles. Elle a aussi proposé la création de "prêts européens d'innovation" en faveur des PME.

Mais comment financer de telles actions, alors que nous avons atteint le plafond de nos recettes ? Comment concrétiser de telles politiques, alors que le Conseil tergiverse même pour définir une politique énergétique pourtant indispensable à l'avenir de nos économies.

On peut néanmoins espérer, après le vote du projet de budget par le Conseil, que la Communauté pourra effectivement mettre en place une action de coopération directe entre les entreprises par delà les frontières internes sur des thèmes stratégiques de recherche pré-compétitive : c'est le sens du programme ESPRIT.

Ce programme qui engage l'industrie et la Communauté, et qui est financé conjointement, associe les meilleures équipes de recherche et de développement des principaux producteurs européens d'une part, et des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques d'autre part. Et je dois dire que ce programme suscite d'ores et déjà un intérêt considérable : quelques semaines seulement après le lancement des appels d'offres pour la phase dite "pilote", deux cents propositions émanant de six cents sociétés sont déjà parvenues à la Commission.

En Octobre, le Conseil devrait prendre une décision définitive sur le programme lui-même, représentant un budget de 1,5 million d'Ecus à répartir également entre l'industrie et la Communauté.

La reprise de l'investissement et le redressement de la compétitivité de notre économie supposent, comme je l'ai dit, que les entreprises puissent de nouveau générer des profits ; ils supposent aussi une libération des capacités d'innovation. C'est, en effet, l'innovation qui donne à la recherche des débouchés industriels.

Mais cela suppose un accroissement des capacités d'autofinancement des entreprises et surtout la création d'un marché de capitaux à risques. Sait-on qu'aux Etats Unis, on investit chaque année environ 1,5 milliards de dollars dans des entreprises moyennes en faveur de nouvelles technologies au moyen de capitaux à risque : sait-on qu'au même moment, en Europe, ce chiffre se situe entre 100 et 200 millions de dollars. Il y a donc une lacune.

Or, toutes les études révèlent le rôle décisif des petites et moyennes entreprises dans le processus innovatif. Ce rôle a été longtemps négligé par les pouvoirs publics. Pendant la période de croissance économique, tous les Etats ont misé sur les grandes unités de production et les entreprises de dimension internationale. Or, cette période de difficultés révèle les facteurs d'inertie face aux mutations que comportent les grandes entreprises et leur vulnérabilité face aux capacités d'adaptation des PME et à leurs potentialités. Vous savez qu'à l'initiative du Parlement, l'année 1983 a été déclarée 'Année des PME' ; une série de manifestations permettront à la Commission de mieux connaître ce domaine industriel.

Vous savez que, dès maintenant, la Commission a proposé l'ouverture d'une branche du NIC pour la création d'un prêt européen d'innovation ; ces prêts, assortis de bonifications d'intérêt et sans garanties, devraient avoir pour effet de financer les besoins en fonds propres des PME. Cette initiative ayant un impact budgétaire limité, nous pourrions éviter l'écueil habituel pour autant que le Conseil sera en mesure de décider.

Je ne vous apprendrais pas que les problèmes auxquels se trouve confrontée la Communauté ne sont pas abstraits ; au-delà du problème des ressources propres, au-delà du développement de nouvelles politiques, c'est l'avenir économique et industriel de l'Europe qui est en jeu.

La réalisation du marché intérieur et le développement technologique ne deviendront une réalité qu'avec le soutien des intéressés. Votre rôle à cet égard, comme organisation européenne et comme chefs d'entreprises est fondamental. C'est en effet de vous que dépend l'exploitation de la dimension communautaire comme marché et comme espace de production.

Les défis actuels ne seront relevés que par la solidarité de tous, reposant sur la concertation et le dialogue. Nous n'aurons aucune chance de franchir les difficultés actuelles si les Gouvernements luttent contre l'Europe. Cette solidarité ne sera réelle et sans ambiguïté que si tous les Etats effectuent les efforts nécessaires de redressement.

La pire des choses serait que certains se reposent sur les efforts des autres, en espérant profiter de la relance de leurs économies. La solidarité signifie aussi l'égalité dans l'effort.

J'espère que ce jour anniversaire ne sera pas seulement une occasion de réfléchir au bilan, mais plutôt de préparer l'avenir en mettant effectivement en oeuvre des professions de foi restées trop souvent lettre morte.